

de l'activité sur toute la ligne contribuera à l'absorption de nos travailleurs non spécialisés.

En même temps, l'arrivée de personnes spécialisées nous aidera à établir la structure économique mieux équilibrée et peut-être encore plus dynamique dont nous aurons besoin pour absorber notre propre main-d'œuvre canadienne qui ne tardera pas à s'accroître considérablement par suite de l'expansion rapide de notre population, laquelle se fera probablement plus sentir encore d'ici six ou huit ans.

Il est impossible de prédire d'une façon certaine quel sera le nombre d'immigrants qui entreront au Canada au cours d'une prochaine période, disons d'un an, et on pourra de moins en moins le faire dans les circonstances actuelles. D'une part, notre économie peut absorber un nombre, pour ainsi dire illimité, d'immigrants spécialisés possédant l'instruction, les qualités et les compétences voulues, mais ce genre de personnes est en demande aujourd'hui dans de nombreux pays. Nous sommes donc en concurrence avec ces derniers, et il faut ajouter que nulle part au monde les personnes dûment qualifiées ne sont en surnombre.

Pour aider à l'établissement d'un programme d'immigration plus sûr, notre gouvernement a pris diverses mesures:

a) Nous avons établi un comité interministériel, composé de fonctionnaires supérieurs versés dans les problèmes économiques, les questions ouvrières et les problèmes sociaux, qui est chargé de faire une évaluation de nos besoins et de la capacité d'absorption de l'économie canadienne touchant les immigrants. Ce comité, qui agira à titre consultatif, devrait aider le gouvernement à atteindre son objectif visant à mettre sur pied des programmes à assez long terme qui ne permettront pas de fermer et d'ouvrir à volonté le courant de l'immigration, ce qui a donné dans le passé des résultats si peu satisfaisants.

b) Nous entreprenons à l'étranger une campagne visant à animer beaucoup plus l'immigration, en particulier en Europe, où le nombre d'immigrants du genre voulu est le plus considérable. Les prévisions budgétaires, que vous avez devant vous, prévoient des crédits supplémentaires à cette fin.

c) Le gouvernement a récemment approuvé l'établissement de nouveaux cadres pour le personnel de l'immigration à l'étranger. Il s'agit d'un premier pas dans la réalisation de nos plans, par lesquels nous nous proposons d'assurer un meilleur classement de notre personnel, afin de pouvoir mettre en œuvre un programme d'immigration vraiment fructueux et positif.

d) L'organisation telle qu'elle existe actuellement ne nous permet pas, malgré les services de nombreux employés laborieux et très ca-

pables, de tirer tout le succès possible de nos efforts en faveur de l'immigration. La structure de Direction doit répondre absolument aux exigences actuelles de l'immigration. Nous sommes très à court de personnel surtout dans nos services outre-mer. Si nous voulons que nos efforts visant à obtenir un nombre suffisant d'immigrants du genre dont le Canada a besoin soient fructueux, il nous faudra un personnel plus nombreux et mieux formé, et nous devons voir à ce que nos fonctionnaires soient employés le plus avantageusement possible dans les postes qu'ils sont le plus aptes à remplir. Nous devons offrir à ces employés la possibilité de se tailler une carrière qui leur plaise et qui leur rapporte autant que n'importe quelle autre position comparable dans le service public. Il y a longtemps qu'on aurait dû réorganiser complètement les services de l'immigration, tant au pays qu'outre-mer. Cette réorganisation est maintenant en voie d'exécution.

e) Il ne suffira pas seulement d'effectuer des changements quant au personnel; il faudra aussi de toute nécessité améliorer l'impression que l'on donne du Canada, outre-mer, dans nos bureaux et installations de l'immigration. Dans trop de cas, ces bureaux ont été jusqu'ici ternes et peu attrayants. Nous nous efforcerons, tout en tenant compte de la bonne administration du ministère, de choisir pour nos bureaux des locaux et des quartiers qui feront valoir le Canada, où nos employés pourront fournir un bon rendement de travail, et où les immigrants éventuels recevront une impression favorable à l'égard du Canada. Ces mesures nous permettront de mieux soutenir la concurrence avec d'autres pays qui, comme nous, font de grands efforts pour obtenir les immigrants dont ils ont besoin.

Permettez-moi de vous dire que dans les efforts que nous faisons à l'étranger pour favoriser l'immigration au Canada, le gouvernement fédéral fera bon accueil à la participation des gouvernements provinciaux de toutes les façons où ils jugeront pouvoir être utiles. En outre, le gouvernement a l'intention de discuter de questions d'immigration avec certains gouvernements étrangers, dans l'espoir de mieux faire comprendre nos modes d'opération et nos ambitions dans le domaine de l'immigration.

Nous arrivons maintenant au second principe de la politique d'immigration du gouvernement. Il porte sur l'aspect social et, à certains égards, sur les aspects humanitaires de l'immigration. Je veux parler de l'intention que nous avons de faire tout ce que nous pourrions en faveur de la réunion des familles—plus particulièrement de la famille immédiate, c'est-à-dire du chef de famille et des personnes à sa charge—et d'aider les réfugiés.